

Présentation de la CT

Ngogom

Taille de la population

- Nombre de jeunes 28665
- Nombre d'hommes 40948
- nombre de femmes 20797
- Superficie 105km² Km²
- Densité 390 hbts/km² hbts/Km²
- Téléphone 772255393
- email : sekamba@gmail.com

Localisation

Statut de la CT

Collectivité Territoriale

Principal secteur de revenu économique

Agriculture et élevage

Cadre territorial

Commune rurale

Titre :

Expérience de mise en place du bureau foncier pour la gouvernance foncière de la commune de NGOGOM

Date début de démarrage de l'expérience :

08-12-2022

Date Fin de démarrage de l'expérience :

31-12-2024

Nom de la personne contact :

Papa Momar NGOM

Poste de la personne contact:

Maire de la commune

OBJECTIFS :

La commune qui gère les terres du domaine national est le terrain d'application des politiques publiques. La maîtrise de son espace communal en termes de surfaces, de ressources et potentialités est indispensable à son développement. Il est important dans le contexte de la territorialisation des politiques publiques de disposer de l'assiette d'occupation foncière mais aussi des comprendre les pratiques pour promouvoir le développement territorial. Le zonage et la maîtrise du potentiel foncier de la commune est indispensable pour la territorialisation des politiques publiques, Il s'agit ici de développer l'infrastructure de base du développement durable de la commune de Ngogom,

DESCRIPTION DES DIFFERENTES ETAPES DU PROCESSUS MISES EN ŒUVRE DANS LA COLLECTIVITE TERRITORIALE :

Les différentes étapes du processus sont articulées des points suivants :

1. -Etat des lieux et stratégie foncière

La première étape a consisté à faire un état des lieux partant de la situation des problèmes fonciers de la commune de Ngogom. A ce niveau deux outils ont été développés : la Situation initiale de Référence Foncière (SIRF) et l'Evaluation des capacités d'organisation et de Gestion foncière (ECOG). Ainsi une stratégie de gouvernance foncière a été établie avec l'accompagnement du cabinet Aménagement Ingénierie de Développement (AIDE Afrique) dans le cadre d'un partenariat

2. Identification des besoins

Les principaux besoins identifiés tournent autour des besoins de sécurisation des exploitations familiales, des besoins de sécurisations des terres pour le développement des activités agricoles et d'élevages, les besoins de sécurisation des concessions et la planification des extensions des villages de la commune ainsi que pour les équipements et infrastructures et enfin les besoins de création de zones industrielles pour la création d'emplois.

3. Mise en place outils procédures et savoir faire

A la suite de l'identification des besoins, un ensemble d'outil foncier a été mis en place suivant un manuel de procédure approprié par tous les acteurs du foncier de la commune de Ngogom. Il s'agit principalement : de la fiche de demande, du registre de dépôt des demandes, du dossier foncier, du registre foncier, du registre de gestion des conflits fonciers et du manuel de procédures foncières. Parallèlement des outils informatiques constitués de GPS et ordinateurs ont été mis en place pour cette opération

4. Formation des acteurs clés (conseillers municipaux, chef de villages et personnes ressources) et communication

La mise en œuvre d'une opération foncière nécessite une mise à niveau de tous les acteurs clés. Ces derniers sont constitués des conseillers municipaux chargés de faire les affectations foncières, les chefs de villages qui sont des membres de droit dans les enquêtes foncières et enfin les personnes ressources constituées de notables, autorités traditionnelles et religieuses. A ce niveau des formations sur leurs rôles et responsabilités ont été réalisés.

5. Foras fonciers

Dans la continuité des formations, des foras fonciers ont été réalisés dans tous les villages

6. Campagne d'inventaires et de régularisation foncière

Elle a consisté à un inventaire foncier, un traitement technique des données, une restitution et validation sociales

7. Délibération et approbation par le représentant de l'Etat

8. Mise en œuvre et suivi avec le système d'information foncière

PERTINENCE DE L'EXPERIENCE :

Cette expérience de gouvernance foncière est une première dans la région de Diourbel. La Commune de Ngogom dispose des outils, des procédures et un savoir-faire opérationnel pour la gouvernance et la sécurisation foncière. L'expérience de la mise en place du bureau foncier communal a permis à la commune de disposer d'un outils d'aide à la prise de décision pour les affectation et désaffectation, Elle permet d'éviter les conflits fonciers et de promouvoir l'investissement privé responsable, Cette expérience permet à la commune non seulement de mieux prendre en charge la compétence foncière mais surtout de promouvoir le développement territorial par des activités agricoles, industrielles et d'élevages en toute sécurité ainsi que l'extension de l'habitat des villages, La planification spatiale du développement trouve sa pertinence avec le

bureau foncier communal. Cet outil permet à tous les acteurs du foncier de développer leurs activités en toute sécurité

COHERENCE DE L'EXPERIENCE :

La territorialisation des politiques publiques s'effectue dans les collectivités territoriales. Il faudra donc que ces dernières soient préparées notamment sur la maîtrise et la sécurisation du potentiel foncier. Un processus foncier inclusif et participatif mobilise du temps et des ressources. Il peut évoluer sur une moyenne d'une à deux années de processus pour aboutir sur des résultats opérationnels. La commune de Ngogom a anticipé sur la réalisation des projets et programmes dans le cadre de la territorialisation des politiques publiques de part l'identification et la sécurisation des espaces susceptibles. En effet l'infrastructure foncière de base pour le développement durable est institué

DURABILITÉ DE L'EXPERIENCE :

Le premier élément de durabilité de cet exercice si bien important pour la commune de Ngogom ainsi que pour les populations locales est l'acceptation sociale. C'est ce qui relève de la sécurisation sociale. Le foncier rural est d'abord sociale, il est une représentation sociale de la communauté en lien avec le développement des activités économiques. La prise en compte des besoins des populations locales constitue le fondement de la durabilité. Il s'agit d'abord de sécuriser les populations locales ainsi que leurs activités ensuite de promouvoir leur développement et enfin de s'ouvrir dans le cadre de partenariat gagnant gagnant au bénéfice de la collectivité territoriale de Ngogom. L'approche inclusif , l'appropriation du processus et l'implication des acteurs constitue le garant de la durabilité. Le foncier est géré ici avec des outils et des procédures socialement acceptables et techniquement durables.

Methodologie

Méthodologie : Manuel de procédures foncières

Outil : Système d'information Géographique, GPS

RESULTATS OBTENUS

EFFICACITE :

La gestion foncière trouve son efficacité dans la mise en place d'un système d'information foncière. Pour gérer le foncier il faudra disposer des informations de base sur le foncier (les occupations, la consistance des occupations, les droits,...) Cet outil permet identifier les ayants droit mais surtout d'avoir l'évidence cadastral de la commune. A travers le SIG la gestion foncière trouve son efficacité dans la capacité à cerner le potentiel foncier de la commune. Il permet d'identifier les occupations ainsi que les espaces réservés aux différentes activités de la commune. Il constitue un outil d'aide à la prise de décision et permet de gagner un temps très réduit dans le traitement des informations liées au foncier.

EFFICIENCE DE L'EXPERIENCE :

L'efficience de cette expérience se trouve dans la simplification et la digitalisation des procédures foncières. La commune de Ngogom dispose avec la mise en place du bureau foncier communal un outil gagnant pour la gestion de la compétence foncière et la promotion du développement territoriale. Les affectations foncières sont réalisées sur la base des outils du bureau foncier communal et permet une efficience dans la sécurisation foncière.

CAPITALISATION DES RESULTATS :

Les résultats de l'expérience du bureau foncier communal sont capitalisés et diffusés par la municipalité de Ngogom. A travers cette expérience, la commune de Ngogom dispose d'une cartographie des concessions, d'une cartographie des extensions futures, d'une cartographie des zones économiques et industrielles ainsi

que les zones réservées à l'agriculture et l'élevage. Ces résultats permettent l'extension et le développement des activités locales et l'ouverture pour les investissements privés responsables

EFFETS/INFLUENCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE LOCALE :

La mise en place du bureau foncier communal constitue une innovation exemplaire de l'opérationnalisation des politiques publiques. Avec l'expérience du bureau foncier communal de Ngogom, les équipements et infrastructures futures sont planifiés et sécurisés dans le système d'information géographique conçu à cet effet. Cet outil constitue un cadre qui influence la politique publique locale par la sécurisation du foncier destiné à l'investissement. Cette démarche permet de réaliser avec plus d'efficacité les investissements prévus. La sécurisation foncière est nécessaire pour le développement nos territoires. Elle permet d'anticiper sur les problèmes de mise en œuvre de la territorialisation des politiques publiques.

EFFETS/INFLUENCES SUR LES ACTEURS, SUR LES POPULATIONS AINSI QUE SUR L'ADMINISTRATION LOCALE :

Les populations apprécient et se sentent en sécurité. L'expérience de la commune de Ngogom avec la mise en place du bureau foncier communal est présenté par le maire et influence les autres communes du Sénégal. Cette innovation sur fond propres de la commune a bénéficié d'une présentation très appréciée par l'association des maires et la banque mondiale. Aujourd'hui le sous préfet de l'arrondissement demande aux autres collectivités territoriales de s'inspirer de l'expérience de Ngogom pour venir à bout des problèmes fonciers par une gestion opérationnelles. Les acteurs du foncier utilisent les outils du bureau foncier pour sécuriser leur foncier ainsi que les investisseurs.

PERSPECTIVES

UTILISATION FUTURES DES RESULTATS :

Les résultats de cette expérience de territorialisation des politiques publiques est une retour sur investissement. Le bureau foncier communal constitue aujourd'hui le moteur de progression significatif du budget de la commune de Ngogom. Ce travail contribue à améliorer significativement la fiscalité locale mais sécurise les populations locales sur leur foncier et leur investissement. Il est envisagé le renforcement des ressources humaines pour une meilleure prise en charge de la mise en valeur en terme de délivrance et de suivi des autorisations de construire mais surtout de gestion foncière. La commune de Ngogom bénéficie des externalités positives de l'autoroute ILa Touba, l'infrastructure foncière constitue un outil de base de la prospective territoriale.

VIABILITE DES RESULTATS :

La réalisation du bureau foncier communal de Ngogom est articulé sur les lois et règlement en matière foncière notamment la loi sur le domaine national et le code général des collectivités territorial. La viabilité repose non seulement sur la conformité de la réglementation en la matière mais surtout sur cette approche inclusive de la démarche, du retour sur investissement mais aussi de services à la communauté. La sécurisation des données socio foncière analogiques et numériques contribue à la viabilité des résultats obtenus dans le cadre de cette expérience de mise en place du bureau foncier communal.

DIFFUSION DES RESULTATS ET FEEDBACK VERS LES POPULATIONS :

La municipalité de Ngogom porte ce projet et le diffuse correctement d'abord au sein de la commune, ensuite dans l'arrondissement de Lambaye. Elle est cité en exemple dans le département de Bambeyp voir même dans la région et les autorités administratives notamment le sous préfet demande aux autres communes de s'inspirer de l'expérience de la commune de Ngogom. Les présentations de l'expérience du bureau foncier communal de Ngogom effectuée au niveau national devant les partenaires techniques et financiers y compris avec l'association des maires du Sénégal (AMS). Les populations locales s'approprient de l'expérience et adoptent le manuel de procédure réalisé à cet effet avec satisfaction. Ils affichent un sentiment de sécurité foncière dont dépendent les principales activités et utilisations de la terre dans la zone.

RESUME ET CONCLUSIONS

ÉLÉMENTS SAILLANTS DE L'EXPÉRIENCE À SOULIGNER :

La municipalité de Ngogom porte ce projet et le diffuse correctement d'abord au sein de la commune, ensuite dans l'arrondissement de lambaye. Elle est cité en exemple dans le département de Bambey voir même dans la région et les autorités administratives notamment le sous préfet demande au autres communes de s'inspirer de l'expérience de la commune de Ngogom. Les présentations de l'expérience du bureau foncier communal de Ngogom effectuée au niveau national devant les partenaire techniques et financiers y compris avec l'association des maires du Sénégal (AMS). Les populations locales s'approprient de l'expérience et adoptent le manuel de procédure réalisé

DÉFIS :

La municipalité de Ngogom porte ce projet et le diffuse correctement d'abord au sein de la commune, ensuite dans l'arrondissement de lambaye. Elle est cité en exemple dans le département de Bambey voir même dans la région et les autorités administratives notamment le sous préfet demande au autres communes de s'inspirer de l'expérience de la commune de Ngogom. Les présentations de l'expérience du bureau foncier communal de Ngogom effectuée au niveau national devant les partenaire techniques et financiers y compris avec l'association des maires du Sénégal (AMS). Les populations locales s'approprient de l'expérience et adoptent le manuel de procédure réalisé

OPPORTUNITES :

Disposer d'une infrastructure de base du développement durable constitue une opportunité de développement territorial. Quand le foncier est bien identifié et bien sécurisé, les investissements durables suivent. Ainsi se développement des partenariats ainsi que des appels à projet d'investissement sur le foncier communal. Les activités et les possibilités d'investissements sont identifiées et sécurisés dans le cadre de la mise en œuvre du bureau foncier. Ce dispositif de sécurisation foncière constitue une opportunité d'investissement et de valorisation de la commune de Nogom.

RAISON(S) POUR LAQUELLE (LESQUELLES) ON ESTIME QU'IL S'AGIT D'UNE BONNE PRATIQUE :

La situation initiale de référence de la commune de Ngogom ainsi que l'évaluation initiale des capacités d'organisation et de gestion avaient montrées des insuffisances dans la gouvernances foncières communale. Ainsi la commune a entrepris un vaste chantier de mise en place d'une infrastructure de base pour le développement durable avec le bureau foncier pour la sécurisation des populations locales ainsi que le développement d'investissement privés responsables. Cet outil innovent support de base pour la territorialisation des politiques publique constitue une innovation majeur et unique dans la région de Diourbel. Les autorités administratives le citent en exemple et doit inspirer

QUELLES SONT LES RAISONS QUI EXPLIQUENT QUE VOTRE SOUMISSION EST LA MEILLEURE :

Les raisons qui expliquent cette soumission est la meilleure réside sur la matière en question : le foncier. A chaque fois les collectivités territoriales sont indexé sur la gestion foncière. Il est évident que le foncier est le soubassement du développement durable et de la territorialisation des politiques publiques. La commune de Ngogom l'a réussi avec son expérience de mise en place d'un bureau foncier communal et reste l'exemple phare cité par les acteurs de la région de Diourbel. Cette expérience est financée entièrement par la commune et bénéficie d'un retour sur investissement.
